



sommaire

- Éditorial Page 1
- Contact Page 2
Laura LE LAY
- Outil
Le Pack du repreneur
- Actualité juridique
Baisse des droits de mutation
- Un métier à reprendre :
Plomberie Chauffage Page 3
- Témoignages
« Ils ont repris »
« Ils ont cédé »
- Bon Conseil
Assurez-vous ! Page 4
- Formation
GEAB
- Agenda
- Contacts utiles



CAP Entreprise du Bâtiment

CAPEB 75 – Paris et Petite Couronne
Chambre Syndicale des Artisans et
des Petites Entreprises du Bâtiment

Directeur de la publication
Antony HADJIPANAYOTOU

Rédacteur en chef
Claude CUTAJAR

Conception originale
Aïda MARZOUKI

Journaliste
Olivier LELARGE

>>>Édito

*Madame, Monsieur,
Cher(e) Adhérent(e),*

En juillet 2004,
**la CAPEB 75 - Paris et
Petite Couronne** proposait
un **nouveau service** à ses
adhérents soucieux de
transmettre ou souhaitant
prendre une entreprise du
bâtiment.

Depuis 4 ans, le service
transmission d'entreprise a
ouvert **plus de 270 dossiers
de cédants et repreneurs**
confondus. Il a ainsi facilité
plus d'une **cinquantaine** de
cessions/transmissions et a
surtout réalisé plus d'une
centaine de **diagnostics** des
forces et des faiblesses de
l'entreprise pour bien
l'évaluer.

Sur ce dernier point, la
CAPEB 75 n'a jamais voulu
changer de cap car la
pérennité d'une reprise
dépend **d'une évaluation
juste et rigoureuse.**

De ce travail et désormais de
cette expérience qu'il en tire,
il a même obtenu la
reconnaissance de la
**Direction Régionale du
Travail** auprès de qui il s'est
engagé à sensibiliser et donc
à conseiller encore plus ses
adhérents, en créant
notamment ce journal qui
sera édité trois fois par an.

**Pourquoi lui avoir choisir
un tel nom ?**

Il existe plusieurs raisons
à cela. Un nombre encore
trop important, de cédants
proches de la retraite, ont
tendance à ralentir le
rythme de leur activité, à
ne plus former
d'apprentis, à ne plus
recruter de personnel,
autrement dit, à ne plus
maintenir le cap qui la
rendrait cessible.

Pour poursuivre le sien, le
repreneur recherche
souvent une entreprise
dont **l'activité ajoutée à
la sienne** favoriserait son
développement.

Enfin, il existe désormais
un autre type de
repreneurs qui souhaitent,
par le biais de la
transmission d'entreprise,
**changer d'orientation
professionnelle** en
prenant le cap de celui de
la rénovation du bâti.

**« Cédants, préparez
vous à former des
repreneurs comme
vous formez
aujourd'hui des
apprentis ! »**

Les rubriques de ce
journal vous permettront
de **mieux appréhender** le
parcours du cédant ou du
repreneur.

En effet vous y trouverez
régulièrement des

articles destinés à vous
faire mieux connaître **ceux
qui vous aideront** dans
votre projet, **les outils** et
la procédure que nous
mettons à votre disposition
pour le concrétiser.

Au-delà de l'actualité
juridique, sans cesse en
évolution, vous disposerez
régulièrement d'un
éclairage sur un métier du
bâtiment, ses
caractéristiques et les
attentes du repreneur.

Afin de le rendre plus
pertinent et plus vivant, ce
journal comprendra de
nombreux **témoignages**,
des **conseils**, des
propositions **de formation**.

Il vous fera également part
des **réunions
d'information** mises en
place régulièrement afin de
vous faire **mesurer ce qu'il
est** nécessaire, de faire
suffisamment en **amont**,
pour **garantir la réussite**
de votre projet.

Nous espérons que ces
informations présentes vous
seront utiles, et nous nous
tenons à votre disposition
pour répondre à toutes vos
questions.

*Toute l'équipe de la
CAPEB - 75 s'associe à moi
pour vous souhaiter une
bonne rentrée*

*Cordialement,
Claude Cutajar*

Votre premier contact

Laura LE LAY



Laura LE LAY

Laura LE LAY, 22 ans, titulaire d'un BTS d'assistante de direction est entrée au service transmission d'entreprise en 2007.

Son rôle est **d'accueillir les cédants et repreneurs** d'entreprise lors d'un premier rendez-vous.

Elle sera **votre premier contact** à la CAPEB 75.

Elle reçoit toutes vos questions et vous aide à constituer votre dossier dont elle assure le **suivi**.

Elle organise la rencontre entre le cédant et le repreneur.

Elle est également chargée de mettre **en ligne votre projet sur notre site internet**.

N'hésitez pas à la contacter en cas de besoin, ses coordonnées figurent à la rubrique « Contacts » en dernière page !

Un outil indispensable pour reprendre dans le bâtiment

Le Pack du repreneur

Des outils ont été créés et mis en place pour aider le plus efficacement possible chaque partie :

⇒ **le pack du repreneur vous est remis lors de votre premier rendez-vous** et contient de précieux documents tels que :

- Une étude de marché,
- Une convention de tutorat,
- Un modèle de lettre d'engagement de confidentialité,

- Le « Planetqualifs »,
- Le « D'Clic formation »,
- le « Guide TVA à 5,5 % »

Sans oublier

■ le « Mémento Social » élaboré par la CAPEB 75 dont une présentation détaillée sera faite dans un prochain numéro.

« ...Autant d'outils

indispensables à l'audit d'évaluation de l'entreprise à reprendre »



A noter dans notre prochain numéro : Le Pack du cédant



« Sachez passer le relais

Actualité juridique

La loi de la modernisation de l'économie du 4 août 2008 facilite les reprises et transmissions d'entreprise.

Ainsi, elle prévoit non seulement une baisse des droits de mutation pour les transmissions d'entreprise Mais aussi une **suppression** de ces mêmes **droits de mutation** pour des transmissions aux salariés ou à la famille dont le montant est inférieur à 300 000 €uros.



Le Métier à reprendre

l'activité Plomberie/chauffage

Quelles sont les raisons qui poussent tant de repreneurs à se tourner vers cette activité ?

Il faut avant tout savoir qu'il y a autant de cédants que de repreneurs pour ce métier.

De plus, la clientèle d'un plombier chauffagiste lui est généralement fidèle, et ce dernier est régulièrement sollicité pour les mêmes tâches. Les contrats de maintenance assurent par exemple une récurrence de revenus appréciable.

Enfin, ce métier s'ouvre de plus en plus **aux énergies renouvelables** et de nombreux

nouveaux venus souhaitent les développer lors de la reprise, s'inscrivant ainsi dans la démarche du développement durable et des économies d'énergie.

Il est donc **important** de suivre les formations proposées par la CAPEB 75, afin d'avoir toujours une longueur d'avance en matière technique.

Inscrivez-vous dans la démarche du label

ECO ARTISAN !



Témoignages

Ils ont repris !

Un repreneur
 Monsieur Cédric FIRMO,
 gérant de Générale France
 Énergie.

**Depuis combien de temps
 êtes-vous membre de la
 CAPEB 75 ?**

Je suis adhérent depuis 2007.

**Est-ce la première fois que
 vous reprenez une
 entreprise ?**

*J'y pensais depuis un
 moment mais c'est le
 premier projet concret, oui.*

**Vous êtes-vous
 directement adressé à la
 CAPEB 75 ?**

*Oui, j'avais rencontré
 Monsieur Cutajar lors d'un
 atelier sur la transmission
 d'entreprise et je me suis
 inscrit juste après à la
 CAPEB 75.*

**Qu'appréciez-vous dans
 ce service ?**

*La rapidité de la procédure
 et le professionnalisme de*

mes interlocuteurs.

**Recommanderiez-vous ce
 service ?**

*Tout à fait. Tout a été très
 vite réglé, en 6 rendez-vous
 répartis sur 2 mois. Ce sont
 de vrais professionnels, qui
 procèdent à une évaluation
 impartiale, sans chercher à
 influencer l'une des deux
 parties.*

Extrait du Bâtiment parisien
 n°12 – juin 2008



Ils ont cédé !

Un cédant Monsieur Philippe
 THAMET, gérant de la SARL
 VANDEVIVERE et THAMET.

**Depuis combien de temps êtes-
 vous membre de la CAPEB 75 ?**

J'en suis membre depuis 2004.

**Avez-vous vous-même créé
 votre entreprise ?**

*Non, pas celle-ci, je l'ai rachetée il
 y a deux ans. J'ai créé une autre
 entreprise que je ne souhaite pas*

céder pour le moment.

**Pourquoi souhaitez-vous la
 céder ?**

*Je veux revenir à mon métier
 initial : la plomberie. J'ai
 plusieurs projets en ce sens
 mais je manque de temps
 pour gérer deux entreprises.*

**Vous avez tout de suite
 choisi la CAPEB 75 ?**

*Oui, c'est mon syndicat, ce
 choix paraissait évident.*

**Qu'appréciez-vous dans ce
 service ?**

*La prise en main et le
 professionnalisme déployés. Je
 leur fais entièrement confiance.*

**Vous recommanderiez ce
 service ?**

Absolument.

*Je le recommande à quiconque
 souhaite céder ou reprendre
 une entreprise.*

Extrait du Bâtiment parisien
 n°12 – juin 2008



Bon conseil !

Souscrire à une « assurance licenciement » permet de régler les indemnités de licenciement, prévues par le Code du Travail soit par la Convention collective, en cas de rupture de contrat d'un salarié. Elle est réservée sous certaines conditions aux chefs d'entreprise du bâtiment **de moins de 58 ans**, avec majoration entre 55 et 57 ans. Les types de licenciement couverts sont les suivants :

- maladie, accident ou décès de l'assuré,
- départ en retraite ou cessation d'activité de l'assuré,
- cessation de paiement, règlement judiciaire ou liquidation de biens,
- accident du travail ou maladie professionnelle de l'ouvrier,
- faute professionnelle de l'ouvrier

Que vous envisagiez de cesser ou transmettre votre activité, pensez à souscrire à une assurance licenciement.

En effet, rarement mesuré, le passif social, s'il n'est pas couvert, peut diminuer d'autant la valeur financière de l'entreprise.

Ce risque est supporté par le repreneur.

Il existe également pour le chef d'entreprise lorsqu'il cesse son activité.

A noter : Une **réunion** sur ce sujet a eu lieu le 26 mars 2008. La prochaine se tiendra le **2 octobre 2008**.

Se former



La formation GEAB

Parmi toutes les formations proposées par la CAPEB 75, il en existe une intitulée

« **Gestion d'une Entreprise Artisanale en Bâtiment** » (GEAB).

Cette formation de 2 ans permet à de nombreux artisans, à leur conjoint, leurs

enfants et leurs salariés d'acquérir les notions de gestion indispensables à la bonne marche d'une entreprise.

Monsieur MARIOT, repreneur d'AZ 93 nous en parle :

« *J'ai commencé à suivre cette formation en septembre 2007. Bien sûr, j'aurai pu*

m'en sortir en apprenant sur le tas, mais cela m'aurait tout de même coûté beaucoup plus de temps et d'efforts (...) 2 ans en alternance me paraissent être une période idéale, on apprend sans se presser et les affaires peuvent se poursuivre pendant ce temps. (...) Je ne peux que vivement la recommander ».

CONTACTS

Laura LE LAY

Rendez-vous repreneurs / cédants

Tel : 01.53.20.69.71

laura.lelay@capeb-paris.com

Claude Cutajar

Diagnostic d'évaluation et questions fiscales

Tel : 01.53.20.69.76

claudc.cutajar@capeb-paris.com

Cecilia ELESPP

Questions juridiques et sociales

Tel : 01.53.20.69.63

cecilia.elespp@capeb-paris.com

Francine ALLADAYE-MALCLES

Mardis contacts

Tel : 01.53.20.69.68

francine.alladaye@capeb-paris.com

Marie-Françoise DURAND

Réunions d'information, forum

Tel: 01.53.20.69.73

françoise.durand@capeb-paris.com

UTILES

Agenda

Les « **Mardis contacts** »

8 H 30 à 10 H

vous accueillent chaque deuxième et quatrième mardi du mois

Prochaines réunions

14 octobre 2008

28 octobre 2008

Retrouvez-nous dans les locaux de la CAPEB 75, 28 bis, rue Sorbier, pour une présentation complète de nos services.

Vous y trouverez une réponse à toutes vos questions !

« **Transmission d'entreprise** »

L'équipe du service « transmission d'entreprise » de la CAPEB 75 présentera plus précisément ses missions et les différents outils et moyens qu'elle met à votre disposition le

jeudi 2 octobre 2008

à 17 heures

Chambre Syndicale des **A**rtisans et des **P**etites **E**ntreprises du **B**âtiment de Paris et de la Petite Couronne

28 bis, rue Sorbier – 75020 Paris

Tél. 01 53 20 69 69 - Fax 01 45 26 09 33

Email laura.lelay@capeb-paris.com

N'hésitez pas à consulter notre site internet, régulièrement actualisé www.capeb-paris.com

Membre de l'

